



AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 6 août 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 538-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 413 500 \$ pour la conversion du réseau d'éclairage public au DEL;

QUE ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter de l'ensemble de la municipalité le 15 août 2019;

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 septembre 2019;

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

AVIS est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 5 septembre 2019.

**Gemma Vibert,
Greffière**